



No. 5139
No. 5048.

SAMEDI, 26 AOUT, 1837.

[Tome 75.]

EXTRAITS DIVERS.

INCENDIE DU VAUXHALL A LONDRES.—On a regretté, par suite de l'incendie du Vauxhall, de magnifiques décors et des vues qui étaient presque entièrement terminées. Deux transparents qui allaient être achevés ont été la proie des flammes; l'un représentait le tunnel de la Tamise au moment où les eaux avaient fait irruption dans le souterrain; l'autre figurait le tunnel dans son état actuel. Il y avait aussi une vue de promenade italienne d'un admirable effet, et se terminant par le dessin de la baie de Naples; toutes ces peintures sont perdues. Il est probable que l'incendie a été amené par la chute d'un débris de fusée encore enflammée au milieu des toiles hautes entassées pour l'usage des artistes.

On explique autrement l'origine de cet incendie. Les ouvriers avaient l'habitude, en quittant leurs travaux, de laver la plate-forme leur faisant jaillir de l'eau d'une pompe destinée à ce service spécial. Peut-être avaient-ils oublié ce soin habituel, car un soir, après l'exposition ordinaire, tout paraissait parfaitement s'être passé. Mais à peine le public avait-il eu le temps de parvenir à l'extrémité du jardin, que le feu se déclarait avec une effrayante intensité, et en dix minutes les flammes avaient dévoré la magnifique représentation de l'arc de l'Étoile, objet de l'admiration générale.

Les diverses brigades de sapeurs pompiers, prévenues aussitôt, se portèrent avec rapidité sur les lieux; mais malheureusement on ne parvint à se procurer de l'eau qu'une demi-heure après le premier cri d'alarme. Un immense réservoir placé au-dessus du théâtre et qui contenait plus de 8,000 gallons d'eau, s'éleva avec un bruit épouvantable, et ce qui peut paraître étrange, c'est que l'inondation qui résulta de cet accident n'éteignit pas l'ardeur des flammes.

La foule attirée par le spectacle de cet incendie, était immense et la police accourue dans le Royal Garden, ne put que difficilement arrêter la populace qui se ruait sur cette scène de désolation. Les arbres magnifiques qui entouraient les bâtiments ont pris feu, et déjà on craignait de voir l'incendie se communiquer à tout le jardin. Les pompes, cependant, commencèrent à jouer avec force; dirigées habilement sur les arbres, elles les ont préservés.

La tour, de 80 pieds de haut, et toute la salle de peinture, la plus grande qui existât en Angleterre, sont détruites; 15 gros arbres ont été brisés jusqu'aux pieds. La perte doit peser sur le bureau des assurances du *Phoenix*. Le cours des représentations au Vauxhall ne sera pas interrompu.

ORAISON FUNÈBRE DE GUILLAUME IV.—Une oraison funèbre du roi Guillaume IV d'Angleterre sera prononcée dans tous les temples anglais qui sont à Paris.

GRAVE MALADIE D'UN PERSONNAGE POLITIQUE.—Sir Robert Peel est en ce moment très-malade à Londres. Ce serait une grande perte que celle de cet habile homme.

POURTRAIT DE LA REINE VICTOIRE.—On vient de graver à Londres un portrait fort ressemblant de la nouvelle reine d'Angleterre, d'après une peinture de M. Lane, membre de l'Académie royale.

MISS DIECK CONDAMNÉE A MORT.—Une lettre de Genève annonce que l'épouse de miss Dieck, détenue correctionnellement depuis deux mois dans les fossés de cette ville, vient d'être condamnée à mort. Son coram l'avait abandonné à l'époque de son arrestation, et le propriétaire a refusé de négocier de réclamer cet animal indocile, décrit par ses nombreux actes de violence. Le genre de mort qu'on lui réserve est encore un secret pour le public.

On soupçonne que c'est l'empoisonnement, parce que tout espèce de lésion extérieure ôterait de la valeur à sa dépouille, qui doit figurer dans la musée d'histoire naturelle de Genève, à côté de celle de son devancier, l'épouse de miss Dieck, tuée à coups de canon dans l'été de 1820.

LES FILS ET LE NEVEU DU ROI D'ASHANTY.—Le général major Verrey, arrivé à La Haie, revient d'un voyage important, sous beaucoup de rapports, qu'il a fait à la côte occidentale et dans l'intérieur de l'Afrique. Il a avec lui deux jeunes africains, le fils et le neveu du roi régnant d'Ashanty, qui viennent recevoir leur éducation sous la surveillance du gouvernement.

On lit dans le *Moniteur*:
«Neuilly, 4 juillet.—Le roi a reçu hier, à deux heures, en audience particulière, son excellence M. le comte Granville, ambassadeur extraordinaire de S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, chargé de remettre, au nom de son auguste reine, à S. M. les lettres de notification du décès de S. M. B. le roi Guillaume IV, et de l'avènement de S. M. B. la reine Victoria I^{re}, les nouvelles lettres de créance qui confirment S. Exc. M. le comte Granville en qualité d'ambassadeur extraordinaire près du roi, et enfin la réponse de S. M. B. à la notification du mariage de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, prince royal, avec Mme la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwérin.»

ETATS-UNIS.

New-York, 19 août.

DE LA CRISE COMMERCIALE AUX ETATS-UNIS.

(Sixième article.)
Depuis long-temps nous n'avons pas dit mot sur la crise commerciale aux Etats-Unis; j'ai à regret que nous ayons à nous en occuper aujourd'hui.

Depuis plusieurs mois, le commerce a été dans un état de stagnation complet. L'argent a été rare, car les banques n'acceptent guère, et, depuis la loi absurde sur l'usure, les courtiers (*brokers*) n'ont compté point du tout. Dans le change, aucune amélioration ne s'est opérée, il y a toujours impossibilité pour le Nord de négocier des traites sur le Sud et sur l'Ouest, et pour le Sud et l'Ouest de remettre des fonds au Nord. Malgré cette gêne, il n'y a point eu de faillite considérable depuis deux mois, car le créancier a montré de l'indulgence envers son débiteur en lui renouvelant ses billets échus. Le *Globe*, journal de l'administration, avait cessé ses viles attaques contre les négociants et les banques, la confiance renaissait, les fonds haussaient, et tout le monde, confiant dans les mesures que le prochain congrès prendrait, rêvait une prochaine reprise des affaires.

Cette confiance, ces espérances, sont de nouveau détruites. Le *Globe* est de nouveau rempli de calomnies, et le gouvernement, par cet organe, menace le peuple américain d'un nouvel essai (*experiment*) de faire de l'or et de l'argent la seule circulation. L'annonce de cet *experiment* a même indigné bon nombre de partisans du parti républicain. Le gouvernement, sentant sa faiblesse, a eu recours à l'influence supposée du général Jackson, qui vient de publier deux lettres fort extraordinaires, soit par les calomnies qu'elles contiennent, soit par le mauvais style. L'effet de ces lettres et de la menace d'un nouvel *experiment* a été des plus affligeants. De rare qu'il était déjà, l'argent est devenu

extrêmement rare, les fonds ont baissé de 3 2/5 et toute confiance est entièrement détruite.

D'après l'*experiment* projeté, tous les revenus devraient être perçus en espèces. On établira, à cet effet, des agences de la trésorerie (*Sub-Treasury Offices*) dans les trente-six villes principales; dans les villes secondaires, les maîtres de postes, les receveurs de la douane, etc., feront les fonctions de sous-secrétaires de la trésorerie. Ils auront à recevoir et à garder les revenus publics, à payer les engagements du gouvernement et à transférer les fonds publics d'un endroit à un autre.

Chacune des principales agences se composera d'un sous-secrétaire de la trésorerie, dont les honoraires seront de ... 3,000 p. à 3,850 p.
D'un receveur de fonds publics, 1,000 p. à 1,800 p.
D'un payeur de fonds publics, 1,800 p. à 2,000 p.
De trois commis, chacun à ... 750 p. à 850 p.
Puis de trois employés subalternes...

Les dépenses annuelles pour chaque agence sont calculées à 12,700 p., ce qui fait, pour les trente-six agences, un total de 457,200 p. (1).
La banque des Etats-Unis, avant qu'on ne lui eût enlevé les fonds du gouvernement, aux dépens de la foi publique, suffisait à faire ce qui, selon le nouvel *experiment*, va nécessiter plusieurs milliers d'agents de la trésorerie. Les fonds y étaient en sûreté; cela ne sera guère le cas si le gouvernement réussit à faire adopter son plan, et si ce que le *Louisville Journal* dit est bien fondé; savoir: «Le simple fait que 4,500 maîtres de poste ont été coupés de la circulation, dont quatre mille durant l'administration du général Jackson, prouve que la corruption qui a existé dans ce pays pendant les huit dernières années n'a rien de pareil dans l'histoire.» (2 et 3).

Nous allons donner une traduction aussi fidèle qu'il nous a été possible de la faire des deux lettres du général Jackson, mentionnées ci-dessus. Ces lettres ont été adressées à M. Blair, le rédacteur du *Globe*, évidemment dans le but de l'encourager à continuer ses attaques contre les négociants et les banques, et de prêcher en faveur du système des *Sub-Treasury Offices*.

Hermitage, 9 juillet 1837.

Le temps est arrivé où le gouvernement doit se séparer des banques, où ses revenus ne doivent être perçus, où ses dettes ne doivent être payées qu'en or en argent. Notre monnaie ainsi répandue partout pour payer les dépenses publiques, réglera la circulation pour toujours, délivrera le gouvernement de tout embarras, laissera le commerce livré à ses propres forces, et aux banques le pouvoir de l'assister de crédit et de change selon leurs intérêts réciproques; étant tous gens à argent, sans patriotisme, ne regardant qu'à leur propre intérêt sans s'occuper aucunement de celui des autres. Avoir quelque engagement ou quelque intérêt avec les uns ou les autres, de plus qu'une surveillance générale, à toujours été et sera toujours une malédiction (*a curse*) pour le gouvernement.

Le gouvernement avait toujours favorisé les commerçants au préjudice des gens qui travaillent de leurs mains (*labor*), jusqu'au moment où l'aristocratie mercantile alliée aux banques s'est arrogé le droit de contrôler et de conduire le gouvernement suivant ses intérêts particuliers, sans avoir égard aux droits de la démocratie des masses, qui, dans l'opinion de cette aristocratie mercantile, ne doivent prétendre à autre chose qu'à couper du bois et à tirer de l'eau.

Je suis fier, je le répète, de voir la conduite noble et ferme que le gouvernement exécutif a tenue dans cette occasion. Le peuple est pour lui et le fera triompher.

L'histoire du monde n'offre pas d'exemple d'une trahison aussi perfide que celle des banques de dépositaires envers le gouvernement, commise dans le but de plaire à Biddle et aux *Bankers*, de dégrader, d'embarrasser et de ruiner, s'ils le pouvaient, leur propre pays, par une suspension du paiement en espèces, dans le but de faire de grands profits en jetant dans le public pour des millions de papier déprécié, en vendant leurs espèces à une prime élevée, et rachetant leurs propres billets à un escompte de 25 à 50 pour cent; et ils espèrent à présent qu'on leur permettra de continuer ces spéculations pendant des années avant de reprendre les paiements en espèces.

Hermitage, 23 juillet 1837.

Mon cher Monsieur,
J'ai reçu le *Globe* de 13; j'y vois avec plaisir, ainsi que dans d'autres journaux, que la démocratie est d'accord sur le projet de séparer le gouvernement des corporations de toute espèce, de percevoir les revenus par ses agents, de les leur donner en garde et de faire les dépenses par eux. Cela seul peut assurer nos revenus et empêcher les banques d'être d'ennemi trop de billets. Les revenus réduits aux besoins réels du gouvernement, payables en or et en argent (*sans crédit*), réparties en paiements, par le gouvernement, en or et en argent, nous donneront une circulation métallique régulière qui empêchera l'avarice des opérations extravagantes et répandra la prospérité dans toutes les branches des affaires, tandis que les banques et les commerçants seront laissés à eux-mêmes pour établir leur change et régler tous leurs rapports, comme ils l'entendent. J'espère et je m'abandonne à cette espérance, que toute la démocratie de l'union s'unira pour adopter ces mesures, et la démocratie des masses n'aura plus à lutter contre l'aristocratie du papier.

(1) Nous empruntons ces informations à une brochure de M. W. M. Gage, qui y a pour titre: *An inquiry into the expediency of dispensing with bank-credit and bank-paper in the fiscal concerns of the United States*. (Essai sur la nécessité de ne se servir ni de banques, ni de leurs billets, dans les affaires fiscales.)

(2) Nous recevons à l'instinct une lettre du maître de poste actuel de Sanders, comté de Lin (Alabama), qui nous annonce que son pré-décesseur, qui a été notre sous-trésorier, a commis des malversations et s'est enfui au Texas.

(3) Nous voyons, à notre grande surprise, dans le *Courier and Enquirer* d'hier, non seulement l'affirmation de l'assesseur du *Louisville Journal*, mais encore que M. Francis P. Blair, l'éditeur du *Globe* et l'ami du général Jackson, est un de ces mille concessionnaires en question. Il est vrai que l'on peut dire que M. Blair est «un être sans âme» (*without conscience*) tout aussi bien qu'un être vivant, et qu'il serait difficile de lui faire cette proposition: si M. Wright y accède, nous ne le disputerons pas; mais que deviendront les quatre mille quatre cent vingt-dix-neuf concessionnaires? Assurément ce sont des personnes vivantes si, d'après le sénateur Wright et le général Jackson, ils ont aussi trompé et trahi le gouvernement fédéral.

petit nombre et contre son système de crédit et de papier-monnaie, sur lequel elle compte à présent pour gouverner le pays.

J'espère que le trésor n'émettra point de bons. Les traites du trésor sur les dépôts actuels sont constitutionnelles et ne ressemblent en rien aux billets de banque comme le font les bons du trésor, qui peuvent être dépréciés par les négociants et les banques, les usuriers et les courtiers. C'est ce qui arriverait, si on en émettait, et le gouvernement ne pourrait l'empêcher. Les traites du trésor, tirés sur les dépôts actuels, ne sont pas dans le même cas. Les négociants et les banques se sont, par leur conduite, rendus indignes de l'appui du gouvernement qu'ils ont essayé de déshonorer, et dont ils ont voulu détruire le crédit à l'intérieur et au dehors. C'est la grande classe ouvrière qui mérite d'être protégée contre les fraudes des banques.

La lecture de ces lettres inspire des sentiments bien tristes. Il est pénible de voir l'ex-président d'une des plus grandes nations s'abaisser jusqu'à publier des calomnies pareilles: «Les négociants et les banques sont tous sans patriotisme—avoir des relations avec eux est une malédiction—ils ont essayé de déshonorer le gouvernement, dont ils ont voulu détruire le crédit à l'intérieur et au dehors.» Les banques de dépositaires, qui ont aidé le général Jackson à violer la loi qui garantissait à la banque des Etats-Unis le dépôt des fonds publics, ont été pendant plusieurs années un sujet de grands écarts dans les messages du général; mais hélas! *sic transit gloria mundi*—elles sont maintenant, sans rime ni raison, accusées par lui de trahison basse et perfide envers le gouvernement, et d'avoir voulu dégrader et ruiner leur propre pays dans le but de faire de grands profits. La manière dont les banques s'y prennent, d'après le général, est assez originale. Une fois leurs paiements en espèces suspendus, elles émettent pour des millions de papier et vendent leurs espèces à une prime élevée, puis rachètent leurs propres billets à un escompte de 25 à 50 2/5. Le général a certes fait là une grande révélation, il aurait aussi dû nous révéler les moyens que les banques emploient pour racheter leurs billets après avoir vendu leurs espèces.

Le général nous assure que l'or et l'argent vont de nouveau répandre la prospérité dans le pays, si le gouvernement adopte son système de *Sub-Treasury Offices*. Nous espérons que cela ne sera pas avant que quelques années de bonnes affaires lui aient donné de nouvelles forces pour supporter une seconde édition de la prospérité, à laquelle M. A. Jackson a si largement contribué.

Il résulte de ce que disent le *Globe* et le général Jackson, que l'intention du gouvernement américain est de s'emparer de l'or et de l'argent monnayés aux Etats-Unis, en ne recevant que des espèces en paiement des revenus publics, et de créer de cette manière deux valeurs de circulation, en enfonçant les espèces dans les caves des *Sub-Treasury Offices* projetés. L'une en monnaie à l'usage du gouvernement et de ses employés, et l'autre en billets de banque, sans base monétaire, pour le commerce et l'industrie.

Heureusement le gouvernement n'a pas le pouvoir de mettre son plan à exécution, et il n'est pas présumable que jamais le congrès lui accordé ce pouvoir, car il n'est pas difficile de déjouer tout projet impraticable.

Les revenus des Etats-Unis dépassent généralement de beaucoup les dépenses, et ne se déboursent pas à fur et mesure qu'on les perçoit. Le Congrès fait chaque session des allocations pour les besoins présumés de l'année, dont souvent une grande partie n'est employée que l'année suivante; cela fait que la Trésorerie a constamment de fortes balances à sa disposition. Au commencement de l'année 1836, il se trouvait au Trésor une balance de \$74,411,702, comme le prouve le rapport du secrétaire de ce département. Cette somme dépasse celle de toutes les espèces qui se trouvaient alors dans les Etats-Unis! La situation du pays aurait été belle, si dans ce temps-là il avait existé des *Sub-Treasury Offices*.

Il y a aux Etats-Unis environ \$60,000,000 en espèces, en admettant qu'au 1^{er} janvier 1840 la balance au Trésor ne soit que de \$30,000,000 enfoncée dans les *Sub-Treasury Offices*, et \$15,000,000 en espèces, ce qui fait à peu près un dollar par habitant, il ne resterait que \$15,000,000 en espèces sur lesquels les opérations de banque se baseraient, et elles ont été en 1830 de \$327,333,040, et en 1836 de \$712,911,558; savoir:

1^{er} jan. 1830. 1^{er} jan. 1836.
Valeurs en circulation \$61,323,890 \$140,301,638
Dépôts..... 65,559,928 115,104,410
Escomptes et prêts..... 200,151,214 457,506,050

\$327,333,040 \$712,911,558
Dans tout ce que nous venons de dire, nous avons adopté un calcul en faveur du plan de la circulation en espèces, et cependant le résultat prouve que le projet d'établir deux valeurs distinctes de circulation, est inexécutable. D'ailleurs nul peuple ne se soumettrait moins à cette distinction aristocratique, en faveur de la bureaucratie, que le peuple américain.

Aux Etats-Unis la circulation ne peut être que mixte, et le gouvernement en sera persuadé, quand au 1^{er} Octobre prochain il s'agira de percevoir le montant des *bonds* de douane qui se trouveront alors en souffrance. A New-York seulement, leur montant sera d'environ huit millions de dollars, et il n'y a pas dans les banques et entre les mains des changeurs de cette ville, trois millions en numéraire. L'administration verra alors la nécessité de se mettre au niveau de la masse des créanciers, et d'accepter les valeurs qu'aucun d'eux ne refuse. C'est d'ailleurs de son intérêt, car le système qu'elle a suivi jusqu'à présent lui a été contraire. Un négociant a des droits à payer, il achète un bon du trésor (*a treasury draft*), sur lequel il paye 3 à 5 0/0 de prime; le lendemain ou le même jour il touche peut-être un montant plus fort, pour des déductions, que les droits qu'il a payés; la douane est forcée de le payer en espèces que le négociant vend après à une prime de 8 à 10 0/0.

Malgré les lettres du général Jackson, malgré ce que dit l'organe officiel, nous sommes pleins d'espérance d'un meilleur avenir. Notre confiance est ans bornes, une affreuse expérience a dû éclairer des membres qui le composent sur les intérêts véritables du pays.

L'Américain est un homme d'énergie, le malheur ne l'abat jamais; aussi nous espérons qu'au prochain printemps le commerce et l'industrie se réveilleront de leur léthargie.

MAXHAM & BOURNE offrent en vente:—
Savon, chandelles, indigo, sucre raffiné, tabac en feuilles, les twinks, huile de lin, peintures, pipes à fumer, clous 2 1/2 à 2 3/4, vitres, pierre-bleue, &c. &c.
14 juin 1837

PARLEMENT PROVINCIAL

DU

BAS-CANADA.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Vendredi, 25 août 1837.

La chambre se forme en comité sur l'état de la province et sur le discours de Son Excellence; après lequel temps le comité se lève, rapporte un projet d'adresse en réponse au discours de Son Excellence, et obtient la permission de s'asseoir encore demain.

L'adresse adoptée est celle proposée par M. Morin et que nous avons publiée jeudi, avec l'addition suivante au sixième paragraphe après ces mots: «nous y persévérons ainsi que dans toutes les déclarations et demandes qui y sont contenues.»

«Les réformes que votre Excellence annonce avoir été retirées, si elles sont effectuées dans des vues de justice et d'harmonie, seront néanmoins pour nous un puissant motif de voir si le conseil législatif, tel qu'actuellement constitué, pourrait même momentanément coopérer avec nous dans une législation conforme aux intérêts du peuple, et par là-même si son remodellement est de nature à nous engager à témoigner de la confiance au gouvernement de Sa Majesté.»

M. MORIN propose que l'adresse soit mise aux voix par paragraphe par paragraphe.
M. STUART, secondé par M. GAGY, propose en amendement de retrancher tous les mots après «que», et d'y substituer les suivants (l'amendement est rejeté à la majorité de 12 contre 10):

«Que dans l'état où se trouve actuellement cette province, il est du devoir de cette chambre, et autant qu'il dépend d'elle, de procéder à pourvoir aux besoins les plus pressants de la province, et au soutien du gouvernement de Sa Majesté.»

Sur cet amendement la chambre se divise, pour 13, contre 63, et les noms sont pris.

Pour l'amendement:—MM. Baker, Blackburn, Bowman, Clapham, Colby, Gagy, MacCracken, Menut, Moore, Power, Stuart, Wells et Wood, (13).

Contre l'amendement:—MM. Amiot, Bardy, Barnard, Beaudouin, Berthelot, Bertrand, Bessier, Blanchard, Blanchet, Boissennault, Bouffard, Boutillier, Cardinal, Caron, Cazeau, Chénier, Child, Côté, Courtenay, Desautels, De Tonnancour, De Witt, J. Dorion, P. A. Dorion, Chs. Drolet, J. T. Drolet, Dubord, Duvernay, Fortin, Fraser, Girouard, Godbout, Hébert, Huot, Jobin, Kimber, Knight, Lacoste, Lafontaine, Lajoie, Larue, Lefrançois, Leslie, Létourneau, Marquis, Meilleur, Morin, Mousseau, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochette, Rodier, Roy, Scott, Simon, A. C. Taschereau, J. A. Taschereau, Tétu, Trudel, Viger, (63).

M. Stuart, secondé par M. Gagy, propose ensuite de retrancher tous les mots après «que» dans la motion de M. Morin et d'y substituer les suivants:

«Qu'il est du devoir de cette chambre de maintenir la fidélité à la couronne, et de cimenter la liaison de cette province avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, employant en même temps tous les moyens constitutionnels pour faire disparaître les obstacles qui ont jusqu'à présent retardé l'avancement et la prospérité de la province, et pour assurer aux sujets de Sa Majesté en icelle un gouvernement meilleur et plus efficace qu'il ne l'a été jusqu'à présent.»

Sur cet amendement (qui avait été rejeté en comité jeudi à la majorité de 58 voix contre 12), M. Morin demande la question préalable (si l'amendement sera mis aux voix); cette question est résolue négativement à la majorité 61 voix contre 16, MM. Marquis et Fraser ayant joint la minorité, ainsi que M. Tasché, qui s'était trouvé absent à la division précédente.

M. Stuart propose alors de retrancher tous les mots après «que» et d'y substituer les suivants:

«Que le projet d'adresse rapporté du comité de «toute la chambre soit renvoyé pour être réexaminé en comité général.»

Cet amendement est jeté à la majorité de 58 voix contre 19, MM. Bertrand, Larue et Simon étant passés du côté de la minorité.

M. Wood propose l'ajournement, contre lequel la chambre se prononce à la majorité de 53 contre 25.

Alors M. J. A. Taschereau, secondé par M. Kimber, propose de substituer au projet d'adresse de M. Morin, un autre projet presque aussi long et à peu près le même quant au fond, mais un peu raccourci dans les termes. Ce projet, en faveur duquel dix-sept voix s'étaient prononcées en comité, est rejeté à la majorité de 59 contre 18.

Pour le projet de M. Taschereau: MM. Beaudouin, Bertrand, Boissennault, Bouffard, De Tonnancour, Fraser, Godbout, Huot, Kimber, Le Boutillier, Marquis, Méthot, Noël, Simon, Tasché, A. C. Taschereau, J. A. Taschereau et Tétu.—18.

Contre: MM. Amiot, Baker, Bardy, Berthelot, Bessier, Blackburn, Blanchet, Boutillier, Bowman, Cardinal, Caron, Cazeau, Chénier, Child, Clapham, Colby, Côté, Courtenay, Desautels, De Witt, J. Dorion, P. A. Dorion, Chs. Drolet, J. T. Drolet, Dubord, Duvernay, Fortin, Girouard, Gagy, Hébert, Jobin, Knight, Lacoste, Lafontaine, Lajoie, Lefrançois, Leslie, Létourneau, Meilleur, Morin, Mousseau, O'Callaghan, Perrault, Pichel, Proulx, Raymond, Rochette, dit Laroque, Rodier, Roy, Scott, Stuart, Trudel, Wells et Wood.—(59.)

La motion de M. Morin est alors mise aux voix et adoptée à la majorité de 46 contre 31.

Pour:—MM. Amiot, Bardy, Barnard, Berthelot, Bessier, Blanchard, Blanchet, Boutillier, Cardinal, Caron, Cazeau, Chénier, Child, Côté, Desautels, De Witt, J. Dorion, P. A. Dorion, Chs. Drolet, J. T. Drolet, Dubord, Duvernay, Fortin, Girouard, Hébert, Jobin, Knight, Lacoste, Lafontaine, Lajoie, Lefrançois, Leslie, Létourneau, Meilleur, Morin, Mousseau, O'Callaghan, Perrault, Proulx, Raymond, Rochette, dit Laroque, Rodier, Roy, Scott, Trudel, et Viger, (46.)

Contre:—MM. Baker, Beaudouin, Bertrand, Blackburn, Boissennault, Bouffard, Bowman, Clapham, Colby, De Tonnancour, Fraser, Godbout, Gagy, Huot, Kimber, Larue, MacCracken, Marquis, Menut, Méthot, Moore, Noël, Power, Simon, Stuart, Tasché, A. C. Taschereau, J. A. Taschereau, Tétu, Wells et Wood. (31.)

L'adresse est ensuite lue et adoptée par paragraphe, à des majorités de 18 contre 31, MM. Tonnancour et Courtenay étant entrés et ayant joint la majorité. Sur les 566 6/7 paragraphes (renus en un seul avec l'addition ci-dessus) la majorité est de 47 et la minorité de 32. M. Dubord étant passé du côté de la minorité.

La chambre ordonne que l'adresse soit grossyée et présentée à Son Excellence par toute la chambre. Une députation composée de MM. Morin,

Meilleur, O'Callaghan et Leslie est chargée de se rendre auprès de Son Excellence pour savoir quand il lui plaira de recevoir la chambre avec son adresse, et la chambre s'ajourne.

SAMEDI, 26 août, 1837.

Aujourd'hui à 3 heures, la chambre s'est rendue en corps au château Saint-Louis avec son adresse, à laquelle Son Excellence a fait la réponse suivante: «M. l'Orateur et

«Messieurs de la chambre d'Assemblée, pour l'information de Sa Majesté, l'adresse que vous venez de me présenter.—Je ne puis néanmoins m'empêcher de vous exprimer la douleur et le regret que l'épreuve en apprenant que vous persistiez dans votre détermination de priver le pays des bienfaits d'une législation domestique, jusqu'à ce que toutes les demandes que vous avez faites aient été accordées.—demandes qu'il n'est pas au pouvoir du gouvernement exécutif d'accorder, et que les plus hautes autorités de l'empire, auxquelles elles avaient été soumises, à votre réquisition, ont déclaré qu'il n'était pas expédient d'accorder.

«Cet abandonnement volontaire et réitéré de vos fonctions comme branche de la législature locale, nonobstant l'assurance que vous avez reçue des plus hautes autorités auxquelles vous en avez appelé, que des améliorations seront faites dans les conseils exécutif et législatif, tout en augmentant journalièrement les maux qui pèsent sur la province, est en même temps une annihilation de la constitution dont cette législature tire son existence.

«Comme l'on m'a malheureusement dénié l'assistance que j'espérais de recevoir de représentants du peuple, pour tirer le pays des difficultés pressantes au milieu desquelles il se trouve, il ne me reste plus qu'à vous assurer que j'exercerai, au meilleur de mon jugement, les pouvoirs dont je suis revêtu comme représentant de Notre Souveraineté, pour préserver les droits et avancer les intérêts et le bien-être de toutes les classes des sujets canadiens de Sa Majesté.

«Château Saint-Louis, Québec, 26 août, 1837.»

Immédiatement après la chambre a été prorogée PAR PROCLAMATION.

QUEBEC:

SAMEDI 26 AOUT 1837.

Les journaux de New-York de mardi et ceux de Montréal d'avant-hier annoncent rien de nouveau.

Les journaux du Maine annoncent que M. Greeley, qui avait été incarcéré à Fredericton pour avoir tenté d'opérer un recensement par autorité de cet état sur le territoire du Nouveau-Brunswick, a été remis en liberté par ordre de l'ambassadeur de S. M. Britannique à Washington, à la demande du gouvernement fédéral.

L'OPINION PUBLIQUE.

Hier au soir M. Baker, en répondant au docteur O'Callaghan, prononça ces paroles: «Cette chambre, bien plus que le conseil législatif, a besoin de réforme.» L'auditoire électrisé, accueillit cette phrase par un trépidement involontaire et prolongé. M. Scott sauta sur ses pieds tout rouge de colère, et demanda que le public tapageur fût mis à la porte, et sans l'intervention d'un des acteurs en scène, le dénouement de la comédie aurait été sans témoins.

Il est arrivé ce matin un bâtiment de transport avec 70 à 80 recrues pour le 83^e régiment.

FÊTE DES IMPRIMEURS.

LUNDI prochain, FÊTE DE SAINT-AUGUSTIN. Le patron adopté par les Imprimeurs, il sera célébré une GRANDE MESSE SOLENNELLE à huit heures, à la Cathédrale. Il y sera fait une quête dont le produit sera appliqué à des œuvres de charité sous la direction de M. le curé de Notre-Dame de Québec.

PARALLÈLE ENTRE LE CONSEIL LÉGISLATIF ET LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Nos agitateurs ont fait des efforts infinis pour déprécier le conseil législatif; suivant eux, c'est un corps dangereux, livré au pouvoir, en proie à la jalousie, poussé par la haine, c'est enfin une nuisance dont il faut se débarrasser à tout prix, et dont la conversation même est une cause déterminante pour justifier une révolution. S'il fallait entrer dans le détail des travaux de ce corps, il ne serait peut-être pas difficile de le justifier d'une foule d'accusations dont on a cru nécessaire de le surcharger pour arriver à la réassise des plans conçus par l'ambitieux l'apitôt. Mais, sans remonter bien haut, sans même entrer dans les procédés du conseil législatif pendant la session de 1836, pour le venger des calomnies atroces dont il a été l'objet, nous nous contenterons de l'examiner dès le premier jour de la session actuelle, et de le mettre en parallèle avec la chambre d'Assemblée, pour prouver que des deux corps a montré davantage le désir de s'occuper des intérêts publics.

Le conseil législatif, à peine laissé à ses délibérations par le départ du représentant royal, s'empresse de passer à la lecture d'un bill pour l'amélioration de la rivière St. Laurent. Il est certain que cette mesure est de première nécessité, puisqu'elle doit rendre beaucoup plus faciles les communications entre les diverses parties de la province et qu'elle touche aussi bien le commerce que l'agriculture, les deux branches les plus essentielles de la prospérité du pays.

très intéressante de ce peuple, une administration de justice à sa portée. Elle met nos concitoyens du district de St. François dans la nécessité de recourir aux tribunaux de Montréal pour y poursuivre toutes leurs affaires, et par conséquent de ruiner, en voyages et en délais, des hommes qui peuvent et doivent trouver des juges à leurs portes. C'est réellement ce résultat qui suivra le refus fait par la chambre de renouveler le bill de judicature du district de St. François, si, comme il est très probable, nos représentants rompent la session en se réfugiant derrière leur prétendue consistance. Mais pourquoi viennent-ils ainsi apporter des obstacles à une mesure si pressante, si vitale, si essentielle? Pour examiner l'état d'un malade, dont les plaies sont profondes, il est vrai, mais dont ils sont les seuls assassins. Que veut dire l'état de la province, dans leur parodie du langage parlementaire? Cela veut dire: le désordre dans lequel ils désirent entretenir le pays. Cela veut dire: la suprématie qu'ils entendent s'arroger sur tous les autres corps de l'état. Cela veut dire: qu'il faut que le gouvernement ploie sous le despotisme papineau, ainsi que tous ses aveugles collègues ont fait jusqu'à ce jour. Cela veut dire: que le peuple breton doit céder, non pas aux sollicitations du peuple canadien, mais aux volontés d'un vil factieux, qui, dans tout autre pays, aurait payé au moins de l'exil, sinon de sa coupable tête, une témérité jusqu' alors sans exemple. S'il en devait être ainsi, il vaudrait mieux que la Grande-Bretagne abandonnât nos concitoyens au misérable qui les séduit; elle serait bien vengée des humiliations dont elle a été abreuvée, car nos Canadiens regretteraient bien vite la protection qu'ils auraient perdue, et maudiraient bientôt le jour où ils se seraient placés sous la main de fer d'un autre Cromwell.

Mais il ne s'agit point ici de nous désespérer sur des événements qui n'arriveront jamais, parce que jamais la Grande-Bretagne ne consentira à abandonner ses enfants éparpillés sur cette terre lointaine. Notre but a été de mettre en parallèle les deux corps, et de prouver que celui qu'on a le plus dépopulé est celui qui se montre le plus dévoué au peuple. Il n'est pas un de nos habitants qui ne puisse maintenant décider la question; il n'en est pas un, sans doute, qui puisse penser que l'état de la province soit une chose plus intéressante que le maintien de la justice, que les institutions d'éducation, et que les milliers de lois qui manquent ici par la seule obstination de nos représentants. (Populaire.)

La *Mincree* ose dire, dans son numéro de lundi dernier, au sujet du séjour de Mr. De Pontois à Québec: "Ce qu'il a vu de lord Gosford et de ses satellites, l'insuffisamment dégoûté du tyranisme colonial." Nous vivons formellement que Mr. De Pontois ait jamais laissé échapper une parole, pendant son séjour à Montréal, qui puisse déceler avoir éprouvé le sentiment qu'on lui prête, et nous ajoutons que c'est la plus insignifiante calomnie qui puisse être écrite sur un homme d'une situation officielle aussi élevée que la sienne.

Le docteur NELSON se de retour en ville; ce cher représentant touchera sur la poche du peuple £12 pour ses frais de voyages, puis £3 10s. pour sept jours de durée de son excursion à Québec! Reste à savoir si le peuple ne trouvera point la drogue du docteur un peu chère, puisqu'elle n'aura rien fait pour rétablir la maladie du pays.

L'hon. Colonel Maitland et le Major Reid du 32e régiment, étaient passagers sur le paquebot le *Gladiator*, et seront prochainement bientôt à Montréal.

RAPIDES STE. ANNE:—Quoi qu'en disent nos révolutionnaires, la Grande-Bretagne ne cesse de s'occuper de cette province, et de contribuer aux améliorations qui peuvent en étendre la prospérité. Un octroi de £14,000 a été dernièrement fait par le Parlement Impérial pour l'amélioration des rapides de Ste. Anne. Au moyen des plans que cette somme permettra d'exécuter, la navigation sera libre de toute obstruction par le canal du Rideau, depuis le lac Ontario jusqu'à Montréal. Voilà des faits, en faveur de la bienveillance de l'administration britannique, qui parlent plus haut que toutes les déclamations de nos agitateurs. (Idem.)

Quelques personnes nous ont témoigné leur étonnement d'avoir vu un nombre de ceux qui poussaient des hurrahs, lors du départ de la seconde fournée de représentants, mercredi soir, D. B. Rollin, écrivain de cette ville, qui fut toujours connu pour un bon et fidèle constitutionnel, et de l'avoir entendu recommander au pilote "d'être prudent parcequ'il conduisait une charge précieuse." Nous sommes flattés de pouvoir annoncer aux amis de M. Rollin que nous tenons de sa bouche même que ceci était une ironie de sa part, et qu'il ne s'était rendu au quai que pour voir embarquer quelques uns de ses amis, bons constitutionnels comme lui, qui paraissent sur le même bateau que les membres de la "glorieuse majorité." (Ami du Peuple.)

M. Leslie a ramené son bill cheri, son enfant de prédilection, "pour éloigner les troupes des villes pendant les élections." La chambre qui n'a pas eu le temps de s'occuper du bill de judicature du district de St. François, qui est si important, a trouvé celui de lire ce bill qu'elle sait fort bien devoir être refusé au conseil.

Nous sommes surpris que M. Leslie ait proposé ce bill, car nous nous rappelons combien M. Papineau et ses amis furent heureux et contents de trouver les troupes en 1834. L'hon. D. B. Viger fut celui même qui se chargea d'aller les demander. (Idem.)

BANQUES DE L'OTTAWA, MECHANICS AND MERCHANTS.—Il est bien singulier que les citoyens de Montréal ne connaissent rien des nouvelles banques établies en cette ville. N'y a-t-il pas de lois pour les forcer à faire connaître l'état de leurs affaires? Les billes de ces nouvelles banques circulent dans les Etats-Unis, où l'on sait que les banques de Montréal ont toujours mérité la confiance. (Idem.)

Dans la nuit de lundi à mardi, nous avons eu une très forte pluie, de la grêle, des éclairs et de forts coups de tonnerre. (Idem.)

MONSIEUR.—Permettez moi de répondre quelques mots à la *Mincree* et à une de ses calomnies contre le clergé. Dernièrement elle disait qu'une curé d'une paroisse du comté de l'Assomption avait défendu à ses paroissiens de se rendre à l'Assemblée de l'Assomption sous peine de leur refuser les sacrements. Je vais rétablir les faits.

1°. Il est faux que ce curé ait dit qu'il refuserait l'absolution à ceux qui iraient à l'Assemblée de l'Assomption, sa conduite fait voir le contraire; mais il a dit que ceux qui feraient de l'agitation, et qui approuveraient la contrebande, se mettraient dans le cas d'être refusés aux sacrements, s'ils ne se repentaient.

2°. La presque totalité des habitants de la paroisse de ce curé, ne s'occupent point de politique (je crois bien qu'il en est ainsi de la généralité des paroisses.) Mais après la messe à laquelle le curé avait dit un mot sur le respect dû au roi, et l'obéissance due aux lois, l'ancien capitaine, le même qui quelques jours auparavant avait lu bien loyalement la proclamation du gouverneur, conseilla aux habitants d'aller à l'Assemblée de l'Assomption, leur disant qu'il n'y avait point de révolte contre la loi en cela.

3°. Quelques habitants qui l'avaient cru, sont revenus bien scandalisés du discours de M. P. disant qu'il avait traité non seulement le gouverneur, mais le roi même, comme un voleur et un gredin, ce sont leurs expressions.

4°. Ce qui a porté plusieurs habitants de la paroisse du sudit curé, d'aller à l'Assemblée de l'Assomption, c'est le discours d'un docteur de la paroisse voisine, qui a été engagé de se rendre infailliblement. Probablement que ce monsieur avait entendu parler du discours du curé, et comme il pensait qu'il n'y avait personne là, pour le réfuter, il a pris la peine de faire un voyage pour faire valoir son patriotisme. Comme plusieurs refusèrent de se rendre à ses insinuations, disant qu'ils n'étaient pas de son opinion, il leur disait, "n'importe, venez toujours, vous entendrez parler M. Papineau."

5°. Mais une raison victorieuse qui a obligé plusieurs personnes à aller à l'Assemblée de l'Assomption, c'est qu'on a menacé de briser, de brûler les bâtiments, tuer, mutiler les animaux de ceux qui n'iraient pas; cela peut être prouvé sous serment, et plusieurs personnes respectables n'ont été à l'Assemblée, qu'influencées par cette crainte.

6°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

roisse du sudit curé, d'aller à l'Assemblée de l'Assomption, c'est le discours d'un docteur de la paroisse voisine, qui a été engagé de se rendre infailliblement. Probablement que ce monsieur avait entendu parler du discours du curé, et comme il pensait qu'il n'y avait personne là, pour le réfuter, il a pris la peine de faire un voyage pour faire valoir son patriotisme. Comme plusieurs refusèrent de se rendre à ses insinuations, disant qu'ils n'étaient pas de son opinion, il leur disait, "n'importe, venez toujours, vous entendrez parler M. Papineau."

5°. Mais une raison victorieuse qui a obligé plusieurs personnes à aller à l'Assemblée de l'Assomption, c'est qu'on a menacé de briser, de brûler les bâtiments, tuer, mutiler les animaux de ceux qui n'iraient pas; cela peut être prouvé sous serment, et plusieurs personnes respectables n'ont été à l'Assemblée, qu'influencées par cette crainte.

6°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

7°. Mais une raison victorieuse qui a obligé plusieurs personnes à aller à l'Assemblée de l'Assomption, c'est qu'on a menacé de briser, de brûler les bâtiments, tuer, mutiler les animaux de ceux qui n'iraient pas; cela peut être prouvé sous serment, et plusieurs personnes respectables n'ont été à l'Assemblée, qu'influencées par cette crainte.

8°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

9°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

10°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

11°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

12°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

13°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

14°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

15°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

16°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

17°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

18°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

19°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

20°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

21°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

22°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

23°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

24°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

25°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

26°. Ce ne sont pas les habitants de la paroisse du curé qui a prêché, qui ont fait du bruit et des menaces, ce sont ceux de la paroisse voisine; ils ont même fait le vacarme à la porte du presbytère de leur respectable curé, en criant "à bas les bureaucrates" et autres injures; on dit, que des personnes qui passent pour des respectables, aimaient ces bons patriotes. Que penser d'un tel parti? Si le patriotisme engage ses partisans à briser, détruire, massacrer, tuer et à se rendre coupable de mille autres injures; les gens raisonnables et surtout les personnes qui n'ont point renoncé à leur religion peuvent-ils en conscience être de ce parti? C'est pourtant le cas que depuis qu'il y a des patriotes on n'est plus en sûreté chez soi, et qu'il faut se garder la nuit, comme du temps des voleurs. Que penser d'un parti qui se porte à de semblables excès? (Idem.)

Puissent les restes de cette famille qui a tant de droits à l'affection des Français tout bientôt en paix de ce droit qui appartient à tout citoyen de la France d'habiter et d'aimer sa patrie.

A la continuation de l'alliance entre l'Angleterre et la France.

L'éducation politique répandue au milieu de ces deux nations si puissantes par leur industrie, doit détruire les rivalités nationales et enseigner aux peuples que leur prospérité sera plus augmentée par l'amitié et une émulation bien dirigée que par les guerres et les haines qui sont toujours mutuellement désastreuses.

J. U. Ahern, écrivain, se leva et prononça un discours dont la substance est que le vœu que cette sainte porte, se trouve partagé par tous les anglais, car il doit à la vérité de dire que lorsqu'ils ont eu à combattre la France ils n'ont jamais rencontré chez ses enfants que des ennemis braves, loyaux et généreux.

Aux divers Français qui pour délits politiques ont attiré sur eux la rigueur des lois.

L'amour de la patrie si vivement dans le cœur des Français a seul dirigé leurs actions; pleurons leur égarément, désirons que la clémence royale s'étende jusqu'à eux et que les regrets et l'accueil paternel de leurs compatriotes ne leur soient point retirés.

A la nation Américaine.

Puisse cette nation si prospère ne jamais oublier que cette indépendance dont elle est si jalouse fût scellée du sang de beaucoup de nos compatriotes et qu'ils ont droit à être admis dans son sein comme des frères et des amis. Eux à leur tour sentiraient que cette confiance leur impose des devoirs que leur conduite publique ne démentira jamais.

A la mémoire du maréchal Mortier.

Ce brave maréchal que le feu de cent batailles avait respecté est tombé sous le plomb d'un scélérat dirigeant sur le roi actuel Louis Philippe Ier.

Aux sociétés absentes.

Espréons qu'à la prochaine réunion nous n'aurons point à regretter leur absence.

A une heure fort avancée, M. le Président se leva et termina le banquet en remerciant les convives pour leur bonne coopération à l'ordre et à la joie qui avaient régné durant la soirée et chacun y répondit de nouveau par des vœux pour lui et que le prochain anniversaire nous retrouve ensemble, et toujours unis.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur en chef de faire les nominations suivantes, savoir: MM. Louis Gany, Rémi-S. Noël et Louis Charland, pour être commissaires pour la division sommaire des petites causes, dans la paroisse de Saint-Antoine de Tilly, dans le comté de Lotbinière.

M. Pierre-Auguste Adolphe Quesset, pour être avocat, procureur et solliciteur.

Et il a en outre nommé à Son Excellence, le démetre C. H. O. Côté, de Napierville, Pierre Bouchard, de Montréal, André Jobin, de Ste-Genevieve, Wolfré Nelson, de St-Denis, Pierre-Amiot, de Verchères, J. B. Dumont, chef, de St-Benoit, et Louis-F. Deschambault, de St-Denis, de la commission de la paix pour le district de Montréal.

Bureau de l'adjudant général des milices.

ORDRE GENERAL DE MILICE.

2e Bat. Richelieu.—Major Ls. D'Esclambault, démis du service de St-Majesté; Capt. Frs. Jalbert, do. do. do. 3e Bat. Montréal.—Major L.-J. Papineau, démis du service de St-Majesté.

4e Bat. Lac des Deux Montagnes.—Major J.-B. Dumont, démis du service de St-Majesté.

5e Bat. Verchères.—Major Pierre-Amiot, démis du service de St-Majesté.

6e Bat. Verchères.—Major J.-T. Drolet, démis du service de St-Majesté.

Par ordre, L. JUCHEREAU DUCHESNAY, Député Adjoint, Genl. Mil.

VENTES A L'ENCAN.

PAR L'ENCANTEUR DU ROI.

Vente pour le gouvernement.

Biscuit, bœuf et lard salé, &c. &c.—Sur le quai du Roi, Basse ville, LUNDI prochain, le 23 courant, à UNE heure.

BISCUIT, bœuf et lard salé, raisins, sucre, cacao, et autres articles débarqués d'un des transports.

Québec, 25 août 1837.

PAR A. LAFRAMBOISE.

VENTE ETENDUE DE FOURRURES MANUFACTURÉES.

LUNDI, le VINGT-CINQ de SEPTEMBRE prochain, les jours suivants, seront vendus, à un encan public, et positivement sans réserve, aux magasins de LAROCQUE, BERNARD & Co., par ordre et pour le compte de consignataires, un consignment d'ARTICLES MANUFACTURÉS DANS LA BRANCHE DE FOURRURES, aussi étendu et aussi complet qu'aucun autre, qui ait jamais eu lieu les années précédentes aux magasins ci-dessus nommés, comprenant, savoir:—

CASQUES loup-marin en forme d'une couronne

Do do do américaine

Do do do d'un ovale

Do de loutre do d'une couronne

Do do do du Canada

Do de Neustrie do américaine

Do do do do

Do de Fitch do do

Do de France tenus et défilés do d'une couronne

Do de rat-mauqué do do

Do de loup-marin défilé do do

Do de loutre do do

Do de loutre do do

Do de loutre do do

Do de loutre do do

Do de loutre do do

Do de loutre do do

AUX PILOTES, APPRENTIS PILOTES, &c.

M. HAMEL, arpenteur, se propose d'enseigner, durant l'hiver prochain, la navigation haur-tière, s'il peut réunir un nombre d'élèves suffisant.

Il sera nécessaire que l'élève sache au moins lire, écrire et les premières règles de l'arithmétique, pour être admis à l'étude de la navigation, laquelle doit nécessairement commencer par la géométrie.

Il enseignera la géométrie, la trigonométrie, la sphère, l'usage des globes, du quadrant et du sextant, la manière de déterminer la latitude sur mer et sur terre, (le tout d'après les principes anglais.) Avec la connaissance des principales étoiles fixes, &c. Le cours durera cinq mois; il commencera le 15 novembre prochain et finira le 15 avril suivant, les heures d'étude seront de 9 à 3 tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, et le prix sera de 25 PIASTRES pour la saison, payable d'avance en argent ou par billet endossé.

Quiconque désirait travailler avec plus d'assiduité pourra recevoir des leçons à part, aux jours intermédiaires.

Québec, 17 août 1837.

AUX CHARPENTIERS, ARCHITECTES, &c.

Commissionnaire, 12 août 1837.

DES soumissions cachetées et adressées à "Tender for Gun Shed" seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI du LUNDI 28 courant, de la part des personnes qui seraient disposées à rebâtir une remise pour les canons et hangars des canonniers dans la cour des casernes de l'Artillerie, conformément à des plans et devis qu'on pourra voir à ce bureau et à celui des Ingénieurs royaux tous les jours (les dimanches exceptés) entre six et trois heures.

Il faudra que la batarde soit commencée le 1er septembre, la mçonnerie achevée au 31 octobre, et le tout complété au 30 novembre prochain, et il ne sera point avancé d'argent que tout l'ouvrage ne soit achevé et reçu.

On exigera deux cautions valables pour l'exécution du contrat.

Bureau du Commissaire, Québec, 19 août 1837.

AVERTISSEMENT.